

RAPPORT DU MAIRE

Rapport de l'auditeur indépendant

Le rapport financier de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020 de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin a été déposé à la séance du Conseil tenue le 12 avril 2021. Ces états financiers ont été audités par le Groupe RDL Victoriaville sencrl. Le rapport de l'auditeur indépendant concernant la situation financière de la Municipalité ne contient aucune réserve et indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÉLESTIN au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Résultats financiers au 31 décembre 2020

Activités financières de fonctionnement (budget d'opération) :

Le rapport financier de la Municipalité de la paroisse de St-Célestin pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 présente un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 458 681\$.

L'état des résultats présente des revenus de fonctionnement de 1 272 881\$, des charges de 1 031 524\$ et des éléments de conciliation à des fins fiscales de 217 324 \$ ce qui expliquent ce résultat.

Le budget de la Municipalité pour l'exercice 2020 était de 1 112 104\$. Le rôle d'évaluation imposable de la Municipalité s'établissait à 125 315 200.

Excédent de fonctionnement accumulé au 31 décembre 2020

L'excédent de fonctionnement accumulé non affecté s'établit à 1 256 204\$ au 31 décembre 2020.

Les indications préliminaires des états financiers de l'exercice en cours :

La municipalité a adopté un budget pour l'exercice 2021 de 1 145 046\$

Selon les exigences du Code municipal, article 961.4 (2), voici la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ avec un même contractant pour une dépense totale de plus de 25 000\$:

(1^{er} janvier au 31 décembre 2020)

<u>Entrepreneur / Fournisseur</u>	<u>Description du contrat</u>	<u>Total</u> <u>(taxes nettes)</u>
Pavage 132	asphalte	58 581.07
Entreprises M. Bourque	pierre, creusage fossés, pelle	30 846.65
Excavation A.S. 2007 inc.	déneigement	63 479.30
Entreprises M. Bourque	déneigement	28 887.40
Lignco Sigma inc.	lignage de rues	19 685.15
Aménagements Fauniques Montérégiens	glissement terrain St-Michel	31 046.53
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	83 952.00
MRC Nicolet-Yamaska	Quote-part	67 017.00
OTJ Saint-Célestin	loisirs et biblio	31 005.00
Régie intermunicipale des déchets	collecte des déchets	36 622.52

Rémunération des élus pour l'année 2021 :

La rémunération des membres du conseil municipal est la suivante :

Le maire reçoit une rémunération de 5 054\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 2 527\$.

Les conseillers reçoivent une rémunération de 1 684\$ à laquelle s'ajoute une allocation non imposable de 843\$.

Conclusion

Nous comptons fixer pour 2021 les priorités suivantes :

- Poursuivre notre programme d'entretien et d'amélioration du réseau routier

Au nom de vos élus du Conseil municipal,

M. Jacques Morin, poste no. 1
M. Jocelyn Proulx, poste no. 2
M. Daniel Vouligny, poste no. 3

M. Mathieu B. Filion, poste no. 4
M. Marco Boucher, poste no. 5
M. Jean-Paul Chabot, poste no. 6

(S)

M. Michaël Bergeron
Maire
Municipalité paroisse St-Célestin